

J'ai reçu de la part de M. Alain Schneider, secrétaire général Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN-CFDT), au sujet du service public d'éducation et de la diffusion du français à l'étranger dont je vous livre ici les réponses.

1 - Considérez-vous que l'État français doit continuer à investir dans l'enseignement français à l'étranger ?

Il me paraît primordial que l'État investisse dans l'éducation à l'étranger mais je dirais même que l'enseignement du français à l'étranger doit être une priorité budgétaire. Sous le quinquennat de François Hollande, le budget de l'Éducation dans l'hexagone a été préservé, mais le budget de l'Agence du français à l'étranger fut amputé malgré une demande croissante d'enseignement français à l'étranger, provoquant nombre de difficultés et une envolée néfaste des frais de scolarité. J'ai sans cesse dénoncé cette situation pendant la discussion budgétaire en m'opposant aux choix gouvernementaux de réduire le budget du réseau de l'AEFE.

Ce réseau a une double mission : scolariser les enfants des familles françaises et être aussi un outil de diffusion de notre langue, notre culture, nos valeurs, c'est le pilier de notre diplomatie d'influence. Je ne suis pas de ceux qui pensent que ce fantastique réseau éducatif peut vivre, se développer et grandir sans un engagement financier conséquent de l'état. Celles et ceux qui parlent aujourd'hui d'autofinancement ou de mécénat souhaitent, en fait, à court terme un désengagement budgétaire de l'état et se débarrasser de notre réseau éducatif à l'étranger.

L'argent est nécessaire mais il ne suffira pas à affronter tous les défis. Nous devons aussi réfléchir à la manière dont le Français continuera à être enseigné face à une demande croissante. Il me semble nécessaire d'être plus dynamique dans le soutien aux filières bilingues à l'étranger, à travers les programmes FLAM. Il faut chercher aussi des partenariats publics, comme c'est le cas avec l'école franco-brésilienne de Niteroi, et apporter aussi un soutien à des expériences comme celle qui est conduite dans la baie de San Francisco par l'EFBA (association Education française Bay Area).

2 - Quelle importance attachez vous à la présence d'enseignants titulaires de l'Education nationale dans les établissements d'enseignement français à l'étranger?

Ce sont aussi les enseignants qui font que ce réseau est un réseau français de qualité. Ils permettent une continuité dans les programmes qui sont enseignés et ils donnent un effet d'immersion dans le système éducatif français à des milliers de kilomètres de notre pays.

Le système d'homologation assure que ce réseau éducatif soit autre chose qu'un réseau éducatif international, c'est un vrai réseau français d'enseignement.

C'est l'homologation qui garantit un nombre d'enseignants titulaires de l'éducation nationale et est une garantie la qualité de leur formation. Ces enseignants sont une richesse pour la France, habitués à travailler dans un contexte bilingue voire multiculturel, à brasser des cultures différentes, ils forment des citoyens aux valeurs universelles. Souvent, ils ont une grande capacité d'adaptation et maîtrisent plusieurs langues. Il est surprenant d'ailleurs que cet acquis ne soit jamais valorisé dans leur carrière.

3 - Quel doit être, selon vous, le Ministère de tutelle de l'AEFE?

C'est vrai que la question de la tutelle de l'AEFE se pose. Il faut envisager la possibilité d'une co-tutelle associant le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Éducation Nationale doit être soumise à débat. Mais cette question ne règle pas non plus la nécessité par exemple de prévoir un effort budgétaire. L'état doit être capable pour assurer un partenariat durable et crédible entre l'agence et les associations, fondations, et autres corporations qui sont à la tête de ces établissements Français à l'étranger d'investir dans le réseau. Cela ne règle pas non plus les questions de gouvernance dans les établissements français à l'étranger. La question qui doit être posée c'est si la France est prête à consentir à un effort budgétaire pour faire vivre un réseau éducatif unique au monde, pilier de sa diplomatie d'influence?

4 - Quel doit être le socle de garanties et avantages contractuels pour les personnels recrutés localement (nature et durée du contrat, conditions de travail, rémunération, progression de carrière) ?

Il est en effet parfois choquant que pour les même métier plusieurs statuts et niveaux de rémunération existent. Je crois que le contrat local doit répondre aux normes de travail du pays de résidence, et c'est un minimum. La situation des personnels locaux doit davantage préoccuper l'AEFE, cela ne doit pas rester uniquement entre les mains des comités de gestion ou des conseils d'administration locaux; ces personnels sont parfois Français, en tous les cas, ils travaillent pour la France. La question de leur rémunération, de leurs droits, de leur formation est importante. Il me semble en effet que l'AEFE doit faire un effort dans ce sens, et qu'il serait utile que la représentation nationale ait une idée complète de leur situation.

Il est nécessaire dans tous les cas de s'assurer que des garanties suffisantes en matière de santé, de retraite et de chômage soient assurées aux personnels.

5 - Êtes-vous prêt à demander une réforme globale du statut des personnels détachés pour parvenir à un système qui prenne vraiment en compte la réalité des situations ?

Cette réforme est nécessaire et je dirai même urgente. Les personnels ne peuvent pas continuer à travailler avec des injonctions contradictoires (on leur demande d'être mobile, alors que les détachements sont de plus en plus difficiles à obtenir...). Il faut clarifier les réglés, stabiliser les procédures, mettre un terme à des situations intolérables. Dans ma circonscription, une école est homologué et les personnels qui la font fonctionner n'ont pas reçu à obtenir leur détachement, parfois même, leur mise en disponibilité. Plusieurs cas de radiation de l'éducation nationale ont été signalés alors que ces personnels font fonctionner les établissements français à l'étranger.

6 - Quelle solution préconisez-vous pour mettre fin aux refus de détachement et aux situations inacceptables qu'ils induisent ?

Il faut d'un part que les recteurs d'académie aient une meilleure connaissance du réseau éducatif à l'étranger. Mais il faut surtout que le ministère de tutelle de l'AEFE et le ministère de l'éducation s'accordent sur une programmation des besoins du réseau à l'étranger en termes d'emploi et pour cela il faut tourner le dos à la règle du plafond d'emploi. Je crois qu'il faut aussi revenir sur la nouvelle obligation de séjour de trois ans

en France. Cette décision a mis fin à ce que l'on peut appeler le vivier local qui permettait à nombre de personnels en contrat local de passer le concours et de connaître une évolution de carrière

Peut-être la piste d'une co-tutelle de deux ministères pourrait faciliter la discussion, mais je n'en suis pas certain.

Il faut en tout cas faire un suivi plus précis de la situation des établissements, de l'augmentation de la demande, et des taux d'encadrement. Et il faut que l'Aefe et le ministère disent comment les établissements qui ouvrent vont fonctionner à l'avenir.

7 - Quelle place accordez-vous aux établissements diffusant la langue et la culture françaises à l'étranger sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères ?

Dans ma circonscription, la France dispose d'un réseau culturel unique au monde grâce au maillage des Alliances Françaises. On y trouve les plus grandes alliances au monde, à Bogota et à Lima. Ce réseau est déjà en grande partie auto-financé, et je crois que la France ne peut pas continuer à prétendre animer un tel réseau sans un engagement financier sur la durée. Lors du dernier exercice budgétaire, le budget de l'action culturelle à l'étranger a été lui aussi amputé.

Nous ne pouvons accepter que cette situation de rigueur perdure à un moment où d'autres pays fournissent un effort pour garantir la diffusion de leur langue et leur culture, il faut donc tout d'abord stopper les coupes budgétaires.

Il faut ensuite évaluer la réforme qui a vu naître l'Institut français, qui n'est pas allée à son terme, et engager une réflexion sur les convergences entre nos différents opérateurs culturels. Des pistes existent et notamment après le travail de Pouria Amirshahi dans son rapport parlementaire de 2014 qui propose une évolution de l'Institut français vers une marque francophone. Je crois aussi que la révolution numérique notamment dans l'offre linguistique a pris du retard, et il faut le rattraper. Il me semble aussi que le réseau des Alliances devrait davantage mutualiser ses initiatives, créer une communauté d'élèves et d'ami-e-s, mieux travailler autour de son identité.

8 - Comment comptez-vous faire évoluer le statut et le financement de ces établissements ?

L'autofinancement est déjà en grande partie une réalité, il faut sans doute l'améliorer et professionnaliser la recherche de fond. Mais si notre souhait est de conserver à la fois une diffusion de sa langue et un rayonnement culturel au sens large, il ne faut pas se raconter des histoires ; il faut s'en donner les moyens. L'activité culturelle ne se finance pas facilement grâce au mécénat ou au sponsoring privé. Je pense qu'il faut mieux piloter l'action extérieure de l'État et des collectivités qui parfois se croisent mais ne se rencontrent pas. Il existe nombre de collectivités qui ont des coopérations culturelles. Il faut aussi mieux répertorier les associations et les fondations qui agissent dans ce champ et ont développé une expertise. Il faut à l'avenir développer des logiques d'équipe et de projets.

9 - Êtes-vous disposé à assurer une situation contractuelle stable aux collaborateurs réguliers des établissements conformément aux normes internationales de droit du travail ?

Oui. C'est anormal que la France utilise des personnels pour ses missions et son rayonnement sans se préoccuper de leur statut. Je pense par ailleurs qu'il faut réfléchir au-delà du droit local qui parfois est très peu protecteur à un statut qui garantisse sur l'ensemble du réseau les mêmes droits au-delà des réalités locales.